



# Le schéma départemental des services aux familles

*Une dynamique partenariale pour répondre aux besoins des Finistérien.e.s*



# Le schéma départemental des services aux familles 2016 - 2020

Le schéma départemental des services aux familles (SDSF) découle d'une démarche volontaire des différents partenaires qui vise à élaborer une politique coordonnée de la petite enfance et du soutien à la parentalité, sur la base d'un diagnostic territorial partagé. La politique ainsi définie aboutit à la création d'un plan d'actions.

Ce schéma est piloté par l'Etat, co-animé par la CAF et le Conseil départemental du Finistère, auxquels sont associés la Mutualité sociale agricole (MSA), l'Education nationale, l'association des maires et présidents d'EPCI du Finistère, l'association des maires ruraux du Finistère, l'UDAF, ainsi que les quatre principales villes du département Brest, Quimper, Concarneau, Morlaix et les associations locales représentant les professionnels de la petite enfance et du soutien à la parentalité.



## Ce qu'il faut retenir

### ► 5 grandes orientations

- Identifier les besoins et services existants afin de déterminer les orientations et actions pertinentes.
- Améliorer l'information des familles et la lisibilité des offres de service, en vue d'en faciliter l'accessibilité.
- Mailler le département en offre de services aux familles, afin de réduire les inégalités territoriales.
- Permettre une action coordonnée des politiques publiques afin d'améliorer la qualité de service et d'affirmer la place des familles.
- Faciliter l'accès des familles vulnérables aux services d'accueil de la petite enfance et au soutien à la parentalité pour garantir une universalité d'accès, la mixité sociale et réduire les inégalités.



## ► 37 actions

### Des réalisations concrètes



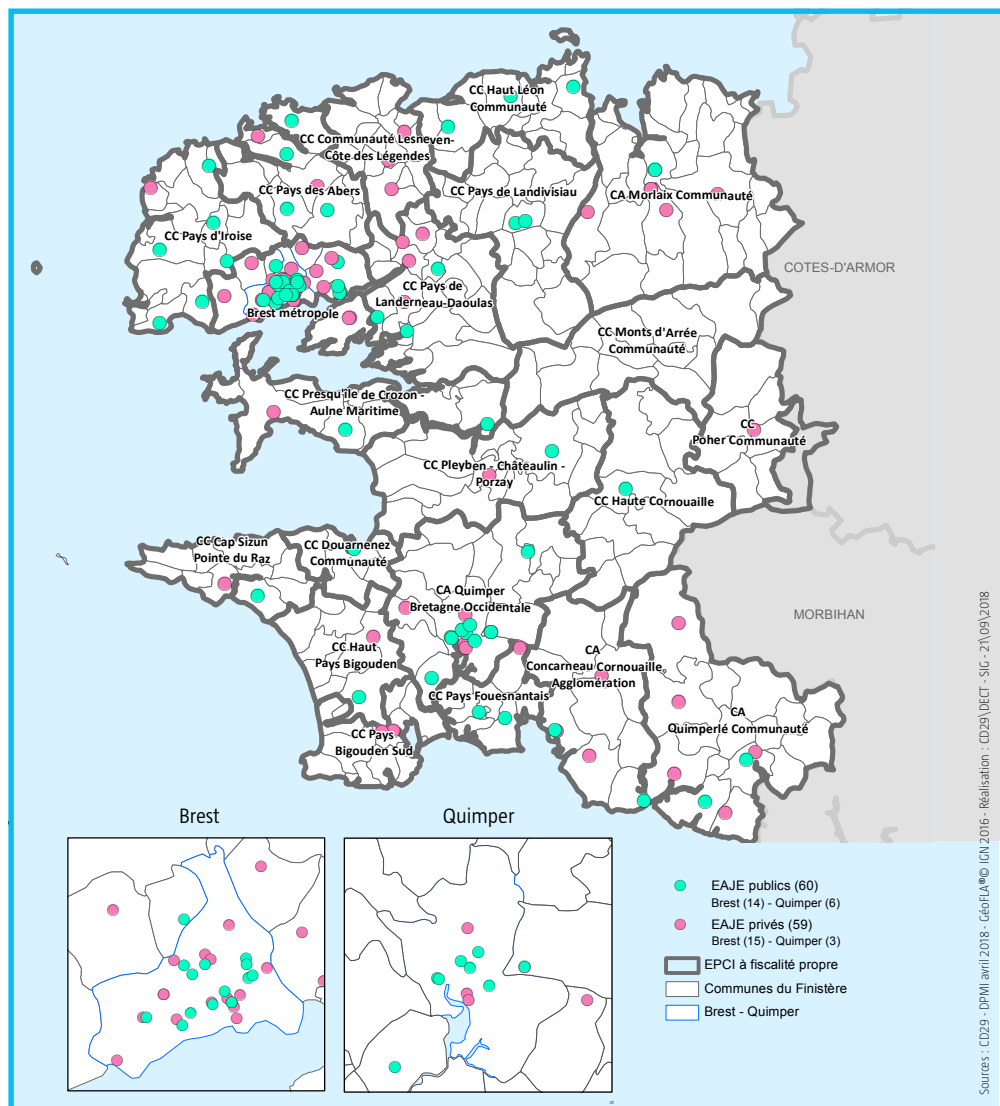
- Améliorer les modalités d'exercice en maisons d'assistants maternels (MAM) : renforcement de l'accompagnement conjoint CAF-PMI, mise en place de réunions d'information à destination des porteurs de projet avec mise à disposition d'un kit outils, diffusion de la charte de qualité des MAM.
- Accompagner les structures et veiller à leur pérennité : renforcement de l'animation du réseau des établissements d'accueil du jeune enfant grâce à une collaboration conjointe CAF\PMI\ACEPP, appui au développement des compétences des directeurs en matière de gestion financière et de pratiques managériales, soutien financier ponctuel de la CAF et du Conseil Départemental aux établissements en difficulté.
- Être parent après la séparation : mise en place de réunions d'information collective pour les parents qui vivent une séparation (aspects juridiques et légaux, aspects organisationnels et accès aux droits, aspects psychologiques) : invitation des parents par mails et SMS à quatre réunions en 2018.
- Définition des zones prioritaires petite enfance et parentalité.

### Les enjeux de demain

- Soutien à la professionnalisation et à l'employabilité des assistantes maternelles.
- Amélioration de l'information des familles (mon-enfant.fr).
- Prise en charge des publics vulnérables dans les accueils.



# Implantation des établissements d'accueil du jeune enfant sur le Finistère



Sources : CD29 - DPWJ avril 2018 - GéoFLA © IGN 2016 - Réalisation : CD29/DICT - SIG - 21/09/2018

## VOS CONTACTS

### Direction départementale de la cohésion sociale

4 rue Anne Robert Jacques Turgot - 29196 Quimper Cedex

### Caisse d'allocations familiales du Finistère

1 rue Portzmoguer - 29602 Brest Cedex

**Conseil départemental du Finistère** - Direction de la protection maternelle et infantile - cité administrative de Ty Nay - 29196 Quimper Cedex

Courriel :  
LD\_SDSF@finistere.fr